

PRESTATIONS ET FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Outre l'accès, sous conditions, aux prestations de formation de droit commun et aux dispositifs d'insertion ou de réinsertion professionnelle, les travailleurs étrangers peuvent bénéficier de prestations et de formations spécifiques.

IMMIGRÉS ARRIVANT EN FRANCE ET SOUHAITANT S'INSTALLER DURABLEMENT : CONCLUSION DU CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SOUHAITANT RETOURNER DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

Entretien personnalisé	Aide publique à la réinsertion
Formation civique	Formation nécessaire à la réinsertion
Formation linguistique (niveau A1 du CECR ⁽¹⁾)	Réinsertion professionnelle dans le pays d'origine

(1) CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues.